

Quelles priorités dans la constitution d'un parc énergétique soutenable ?



CERCLE ORION

La politique énergétique revêt une importance capitale dans la confrontation aux enjeux climatiques, dans le pouvoir d'achat des ménages et dans la politique étrangère. L'acceptation des modes de production d'énergie par la population, l'organisation de la distribution de l'énergie et la vision stratégique à long terme sont les enjeux essentiels pour produire une énergie respectueuse de la population, des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et qui corresponde aux besoins nationaux.

Par Thibault HERRMANN

AXE PHARE "CLIMAT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE"

Dans le contexte de la crise énergétique née des sanctions économiques contre la Russie en raison de la guerre en Ukraine, le Gouvernement a adopté en conseil des ministres, le 26 septembre 2022, un projet de loi visant à un « *déploiement massif des énergies renouvelables* » pour renforcer la contribution de la France à la lutte contre le changement climatique.

Ce projet de loi s'articule autour de quatre axes : l'accélération des procédures d'autorisation de construction d'éoliennes, par la simplification des procédures administratives, la libération du foncier, le développement de l'éolien en mer et l'attractivité du financement des projets d'énergie renouvelable.

Alors que ce projet de loi, largement tourné en faveur du développement de l'énergie éolienne, a été débattu au Parlement de novembre 2022 à février 2023 pour une promulgation au 10 mars dernier, le Gouvernement a présenté, pour une procédure parlementaire qui emboîte le pas de ce dernier, un projet de loi relatif à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes.

Une vision stratégique qui repose encore largement sur la doctrine du « mix énergétique »

L'importance de l'énergie nucléaire semble être minorée par cette séquence politique. Alors que la part du nucléaire est cantonnée

à 40% depuis 2017, les énergies dites renouvelables représentent 13% de l'énergie produite en France. Or, le développement rapide, favorisé par la loi, d'énergies intermittentes (qui produisent en fonction du vent ou de l'ensoleillement) dont la somme est plus de deux fois inférieure à la principale source d'approvisionnement en énergie de la France, ne permet pas d'envisager une production assez abondante pour faire pression à la baisse sur les prix qui subissent de plein fouet la guerre en Ukraine.

Compte tenu de l'intense pression des opposants à l'énergie nucléaire au Parlement dans les groupes EELV et LFI, l'éolien (et le solaire) peuvent être perçus comme une solution séduisante à court terme pour accélérer l'atteinte des objectifs de transition énergétique. Toutefois, le coût carbone de la production d'éoliennes en Asie est largement occulté du débat public. En outre, une part importante de citoyens est persuadée que les centrales nucléaires émettent du dioxyde de carbone, ce qui ne facilite pas la compréhension des enjeux.

Par ailleurs, il est à noter que la France n'atteint pas la part de 23% du mix énergétique préconisée par l'Union européenne, en raison précisément de la part de nucléaire qui n'a pas suffisamment diminué. De plus, la loi climat de 2019 fixe pour objectif 33 % d'énergies renouvelables dans notre part d'électricité pour 2030. Il importerait dès lors de s'interroger sur la pertinence de tels objectifs chiffrés au regard de la volonté affichée

concomitamment par le Gouvernement d'ouvrir de nouveaux réacteurs nucléaires.

Un autre questionnement induit par le développement massif de l'éolien concerne le patrimoine et la pêche. Lorsque les éoliennes sont implantées en mer, les zones de pêche se réduisent compte tenu du fait qu'il est impossible d'étendre des filets entre des éoliennes. Lorsque les éoliennes sont implantées dans des étendues vallonnées ou de plaine, il en résulte un préjudice pour le paysage, la valeur des biens immeubles et l'environnement des monuments historiques qu'il importerait de mieux évaluer, là où les procédures administratives pour construire ces éoliennes sont facilitées.

Une infrastructure de production énergétique qui gagnerait à intégrer les contraintes de la transition écologique

Si la fabrication des éoliennes et des panneaux photovoltaïques en Asie est polluante, il importe d'agir par la loi pour relocaliser celle-ci en Europe, soit de favoriser la construction de centrales nucléaires. Tel est l'objectif du projet de loi actuellement en débat au Parlement tendant à faciliter la construction de nouveaux EPR. Cette option est combattue avec force par les écologistes qui y voient un renoncement absolu aux solutions renouvelables. Cette critique ne prend toutefois pas en compte le fait que le nucléaire est la seule source d'énergie qui permette d'atteindre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec la rapidité qu'imposent nos engagements internationaux.

Au Cercle Orion, nous pensons que la politique énergétique doit aussi être défendue au niveau européen afin d'encourager la recherche de synergies. A cet égard, une entente pourrait être réalisée les Etats ayant prioritairement besoin d'une propre après la baisse de leur approvisionnement en énergie russe.

Nombre de politiques appartenant au domaine régalié, notamment la défense ou la sécurité, font l'objet d'orientations stratégiques arrêtées dans des documents officiels tels que les livres blancs. La stratégie énergétique de la France dépend quant à elle de plans épars tels que la stratégie nationale bas carbone (SNBC) ou la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Il serait donc souhaitable de clarifier ces documents de référence en édictant une stratégie permettant la construction de nouveaux réacteurs nucléaires (EPR – *European pressured reactors* - comme SMR – *small modular reactors* -) afin d'accélérer la baisse de la production de dioxyde de carbone par notre parc énergétique. D'après le baromètre du marché de l'énergie édité chaque année par Grenoble Ecole de management, 70 % des Français interrogés estiment que la France n'atteindra pas l'objectif de 33% de part d'énergies renouvelables à l'horizon 2030. Une sage appréciation qui doit conduire à redéfinir les priorités quant aux sources d'énergie bas carbone, entre renouvelable et nucléaire.

Attaché à la transition énergétique et à l'écologie rationnelle et humaniste, le Cercle Orion promeut l'octroi des mêmes facilités administratives et d'attractivité économique pour l'énergie nucléaire que pour les énergies intermittentes, dites renouvelables. Il importe également de redéfinir nos stratégies voire notre lexique : qui peut dire que l'énergie nucléaire, compte tenu de sa robustesse dans le temps, est moins vertueuse que les énergies dites renouvelables, lesquelles ne peuvent fonctionner à plein temps ?

■